

**COMPTE RENDU DE LA 17<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE**  
**DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU**  
**RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC**  
**TENUE LE 13 JUIN 2007**  
**SOUS L'AUTORITÉ DU COMITÉ DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC**

---

**DISTRIBUTION**

➤ **Conférenciers :**

M. Charles Doucet  
M. Daniel Garant  
M<sup>e</sup> Nicole Lemieux  
M<sup>me</sup> Brigitte Lockhead  
M<sup>me</sup> Teresa Pacheco  
M. François D'Amour (Groupe-conseil Aon inc.)

➤ **Collaboratrices :**

M<sup>me</sup> Chantal Aumais  
M<sup>me</sup> Caroline Charest  
M<sup>me</sup> Caroline Chicoine  
M<sup>me</sup> Annie Gendron  
M<sup>me</sup> Sylvie Landry  
M<sup>me</sup> Chantal Normandin  
M<sup>me</sup> Pharat Phang  
M<sup>me</sup> Sylvie Plante

➤ **Membres du Comité de retraite d'Hydro-Québec**

## TABLE DES MATIÈRES

Page

Mot de bienvenue.....	1
Présidente et secrétaire de l'assemblée .....	1
Convocation et quorum.....	1
Rapport de la 16 <sup>e</sup> assemblée des participants et des bénéficiaires tenue le 14 juin 2006.....	2
Allocution de la présidente de l'assemblée.....	2
Présentation des membres composant le comité de retraite.....	3
Modifications apportées au régime.....	5
Compte rendu de l'administration du régime pour l'année terminée le 31 décembre 2006 .....	5
– Rapport du comité de retraite d'Hydro-Québec.....	5
– Rapport sur le service aux participants .....	5
Situation financière du régime.....	7
– Rapport des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006 .....	7
– Financement du régime .....	9
– Gestion de la caisse de retraite pour l'année terminée le 31 décembre 2006.....	10
– États financiers et rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2006.....	12
Indications portées au registre des déclarations d'intérêts.....	13
Opportunité de désigner des membres représentant les participants et les bénéficiaires au comité de retraite .....	13
Membres votants.....	14
Membres non votants.....	16
Période de questions .....	17
Clôture de l'assemblée.....	20

## RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC

**COMPTE RENDU DE LA 17<sup>e</sup> ASSEMBLÉE ANNUELLE DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES DU RÉGIME DE RETRAITE D'HYDRO-QUÉBEC, TENUE AU SALON ALFRED ROULEAU DE L'HÔTEL HYATT REGENCY, À MONTRÉAL, LE MERCREDI 13 JUIN 2007, DE 18 h 15 À 20 h 45**

---

### **MOT DE BIENVENUE**

M<sup>e</sup> Nicole Lemieux, présidente du comité de retraite, souhaite la bienvenue aux participants et aux bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec à cette 17<sup>e</sup> assemblée.

Elle mentionne qu'elle est avocate à la direction principale Affaires juridiques d'Hydro-Québec et également présidente du comité de retraite depuis 1993.

Elle souligne que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* prévoit qu'après chaque exercice financier, le comité de retraite doit convoquer une assemblée de tous les participants et les bénéficiaires pour les informer :

- . des modifications apportées au régime de retraite, s'il y a lieu
- . de l'administration du régime pour l'année terminée (2006)
- . de la situation financière du régime à la fin de l'année terminée (31 décembre 2006)
- . des indications portées au registre des déclarations d'intérêts.

Elle mentionne que c'est pour satisfaire à ces exigences que le comité de retraite a convoqué la présente assemblée et souhaite à tous une bonne réunion.

### **PRÉSIDENTE ET SECRÉTAIRE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente du comité de retraite donne lecture aux participants et aux bénéficiaires de la résolution HCR-61/2007 adoptée par le comité de retraite le 7 mars 2007, aux termes de laquelle les nominations suivantes sont approuvées en regard de la présente assemblée annuelle, copie de cette résolution étant versée au dossier du présent compte rendu.

- |                         |                 |                   |
|-------------------------|-----------------|-------------------|
| - Présidente :          | M <sup>e</sup>  | Nicole Lemieux    |
| - Vice-présidente :     | M <sup>me</sup> | Teresa Pacheco    |
| - Secrétaire :          | M <sup>me</sup> | Mireille Bélanger |
| - Secrétaire adjointe : | M <sup>me</sup> | Johanne Leduc     |

### **CONVOCATION ET QUORUM**

La présidente de l'assemblée informe les participants qu'aux termes de sa résolution HCR-60/2007 du 7 mars 2007, le comité de retraite a fixé la tenue de la présente assemblée au mercredi 13 juin 2007, à 18 h, à l'Hôtel Hyatt Regency, Complexe Desjardins, à Montréal ; un avis de convocation a dûment été transmis, soit par courrier postal, soit par courrier électronique, le 17 mai 2007 aux participants et aux bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec ainsi qu'à

l'employeur, copies de cette résolution et de cet avis étant versées au dossier du présent compte rendu.

La présidente constate que le quorum fixé, conformément à l'article 6 des *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, à 50 participants actifs, anciens participants, retraités et bénéficiaires, présents à l'assemblée ou représentés par procuration, est atteint, et elle verse au dossier du présent compte rendu le rapport de quorum établi par les représentants de la direction Administration et conformité d'Hydro-Québec :

<b>Participants actifs</b>	En personne	136	
	Par procuration	5 700	<b>5 836</b>
<b>Anciens participants, retraités et bénéficiaires</b>	En personne	70	
	Par procuration	4 166	<b><u>4 236</u></b>
<b>TOTAL</b>			<b>10 072</b>

La présidente déclare donc l'assemblée dûment constituée et ouverte.

#### **RAPPORT DE LA 16<sup>E</sup> ASSEMBLÉE DES PARTICIPANTS ET DES BÉNÉFICIAIRES TENUE LE 14 JUIN 2006**

La présidente rend compte de la 16<sup>e</sup> assemblée tenue le 14 juin 2006 à laquelle ont participé un peu plus de 9 836 participants et bénéficiaires présents en personne ou par procuration. Elle souligne que ce compte rendu a été remis aux participants avant le début de l'assemblée et qu'il peut être consulté sur le site intranet du Secrétariat de la Société et des filiales et sur le site Internet de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec.

De plus, elle souligne que le *Rapport annuel du Régime de retraite d'Hydro-Québec 2006* a également été distribué aux participants avant le début de cette assemblée. Ce rapport est aussi disponible sur demande au Centre d'appels Retraite et assurances (CARA).

#### **ALLOCUTION DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente rappelle aux participants et aux bénéficiaires que le but de la présente assemblée est de les informer sur l'état du régime de retraite à la fin de l'exercice financier de 2006. Ainsi, tous les rapports et les informations communiqués au cours de la présente assemblée traiteront de la situation administrative et financière du régime pour l'année 2006 et non au-delà.

Elle précise que, conformément aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, le comité de retraite a adopté l'ordre du jour de la présente assemblée aux termes de sa résolution HCR-126/2007 du 6 juin 2007, ce document étant versé au dossier du présent compte rendu.

Elle invite les participants à se reporter à l'ordre du jour qui leur a été remis à leur arrivée et souligne qu'une période de questions est prévue à la fin de la réunion, portant sur l'exercice 2006 seulement, après les présentations des conférenciers et après avoir disposé du choix possible de représentants.

À ce moment-ci, elle présente les personnes qui feront les présentations pertinentes à cette assemblée, dans l'ordre de leur présentation :

- M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed            chef – Administration du régime de retraite
- M. François D'Amour            vice-président principal, Groupe-conseil Aon inc.
- M. Daniel Garant                vice-président exécutif – Finances et chef des Services financiers
- M. Charles Doucet               directeur principal – Régime de retraite et chef des placements
- M<sup>me</sup> Teresa Pacheco            directrice – Administration et conformité

La présidente indique qu'elle présentera, quant à elle, la partie relative à l'administration du régime de retraite. De plus, elle souligne la présence des personnes suivantes :

- M. Luc Bédard                    associé, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. représentant les vérificateurs externes du régime
- M. Philippe Grubert            associé, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. représentant les vérificateurs externes du régime
- M. Michel Martinez            directeur principal – Ressources humaines d'Hydro-Québec
- M. François Bédard            conseiller principal – Avantages sociaux, direction principale Ressources humaines d'Hydro-Québec
- M. Robert Bienvenue            conseiller – Avantages sociaux, direction principale Ressources humaines d'Hydro-Québec

## **PRÉSENTATION DES MEMBRES COMPOSANT LE COMITÉ DE RETRAITE**

Avant de traiter de la composition du comité de retraite, la présidente tient à rappeler la structure de gouvernance du régime de retraite d'Hydro-Québec. En se reportant aux diapositives, elle rappelle donc que la fonction fiduciaire est exercée, d'une part, par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec et, d'autre part, par le comité de retraite.

Elle explique que le Conseil d'administration est responsable, à titre de fiduciaire, de la gestion de l'actif de la caisse de retraite et que le comité de retraite assume, à titre de fiduciaire, l'administration courante du régime, les communications avec les participants et la surveillance de l'application du règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec.

La présidente fait état de la composition du comité au 31 décembre 2006. Le comité, en vertu de l'article 15.5 du règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec, est composé de sept membres représentant Hydro-Québec et nommés par Hydro-Québec, d'un membre indépendant qui est nommé par Hydro-Québec, de trois membres représentant les employés syndiqués, élus chaque trois ans, d'un membre représentant les employés non syndiqués également élu aux trois ans, et d'un membre représentant les retraités et les anciens participants aussi élu aux trois ans.

À ceux-ci, s'ajoutent des membres additionnels qui sont élus à l'assemblée annuelle pour un mandat d'un an. Le mandat de ces membres se termine aujourd'hui. Il peut y avoir un membre

votant et un membre non votant représentant les participants actifs et un membre votant et un membre non votant représentant les retraités, les anciens participants et les bénéficiaires. Quand un membre votant est élu à l'assemblée annuelle, Hydro-Québec nomme un membre additionnel au comité de retraite. Le comité est donc composé au maximum de dix-sept membres votants et de deux membres non votants.

Au 31 décembre 2006, le comité comportait dix-huit membres puisqu'il y avait une vacance pour un membre représentant Hydro-Québec. Elle présente les membres du comité.

**Membres nommés par Hydro-Québec**

- Représentant Hydro-Québec	Nicole Lemieux Denis Charlebois Gilles Fortier Ginette Gauthier	Richard Lagrange Pierre Leduc Serge Mallette Teresa Pacheco
-----------------------------	--	--

**Membre externe**

Alain Langlois  
(Ville de Montréal)

**Membres élus lors de l'élection triennale**

(mandat de trois ans)

- Représentant les employés syndiqués	Richard Belzile Guy Bureau André Lanoue
- Représentant les employés non syndiqués	Lucie Bazinet
- Représentant les anciens participants et les retraités	Lucienne Jetté

**Membres votants élus à l'assemblée annuelle**

(mandat d'un an)

- Représentant les participants actifs	Daniel Jean
- Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires	Raymond Trudel

**Membres non votants élus à l'assemblée annuelle**

(mandat d'un an)

- Représentant les participants actifs	Christiane Désormeaux
- Représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires	Normand Moreau

La présidente informe les membres que depuis la fin de l'année 2006, M. Denis Charlebois a donné sa démission ainsi que M. Alain Langlois. Celui-ci a été récemment remplacé par M<sup>me</sup> Mélanie Cardinal, conseillère corporative – Service des régimes de retraite de la Société de transport de Montréal.

De plus, elle signale que, dans le cadre de l'élection triennale d'octobre 2006 et à titre de représentants des employés syndiqués, M. Guy Bureau et M. André Lanoue ont été réélus, M. Richard Belzile a été élu, remplaçant M. Michel Bonin qui lui-même avait remplacé M. Jean-Claude Roy à partir de juin 2006. M<sup>me</sup> Lucie Bazinet a été réélue par acclamation pour représenter

les employés non syndiqués et M<sup>me</sup> Lucienne Jetté a été élue pour représenter les anciens participants et les retraités en remplacement de M<sup>me</sup> Rolande Davidson qui elle-même avait remplacé M. Roger Labrie à partir de février 2006.

## **MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÉGIME**

La présidente précise qu'aucune modification n'a été apportée au *Règlement numéro 707 concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec* en 2006.

## **COMPTE RENDU DE L'ADMINISTRATION DU RÉGIME POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2006**

### **Rapport du comité de retraite d'Hydro-Québec**

La présidente fait état des décisions prises par le comité de retraite au cours des 12 réunions ordinaires de 2006 ; les membres du comité ont ainsi voté 917 rentes pour des retraités, des conjoints ou des rentes aux enfants admissibles et approuvé 879 révisions de rentes et de valeurs de rentes, 10 remboursements de cotisations et 275 transferts ou remboursements de valeurs de rentes, 7 versements forfaitaires (retraites progressives), 6 cotisations excédentaires (rentes différées) et 25 annulations de rentes différées. Le comité a tenu une réunion extraordinaire au cours de laquelle a eu lieu l'élection triennale des représentants des employés syndiqués, des employés non syndiqués, des anciens participants et des retraités.

Elle complète son exposé en mentionnant qu'au 31 décembre 2006, le régime comptait 23 091 participants actifs, 9 386 retraités, 2 686 bénéficiaires de rentes aux conjoints et aux enfants et 581 titulaires de rentes différées (anciens participants). Elle précise que, parmi les retraités et les bénéficiaires de rentes aux conjoints et aux enfants, 2 874 recevaient aussi des prestations de la Partie II du régime (mesures de revalorisation à la charge d'Hydro-Québec) et que 564 recevaient des prestations de la Partie III du régime (certains anciens régimes de filiales).

Son exposé étant terminé, la présidente invite M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed à traiter du service aux participants.

### **Rapport sur le service aux participants**

M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed indique que l'unité Administration du régime de retraite agit à titre de délégué du comité de retraite en ce qui a trait au service aux participants et est composée de onze conseillers d'expérience dont certains sont présents à l'assemblée. Il s'agit de M<sup>me</sup> Chantal Normandin, M<sup>me</sup> Caroline Chicoine, M<sup>me</sup> Annie Gendron, M<sup>me</sup> Chantal Aumais et M<sup>me</sup> Sylvie Landry.

M<sup>me</sup> Lockheed signale qu'à cette équipe s'ajoute celle du Centre d'appels Retraite et assurances (CARA) qui répond aux questions des participants du régime. Elle présente les membres du CARA qui assistent à cette assemblée, à savoir M<sup>me</sup> Josée Rondeau, chef – Centre d'appels Retraite et assurances et M. Robert Plante, conseiller – Avantages sociaux. Elle invite les participants à s'adresser à ces personnes après l'assemblée s'ils ont des questions à leur poser.

Ensuite elle passe en revue les différents projets qui ont été réalisés par son unité au cours de l'année 2006 à titre de délégué du comité de retraite.

### ***Convocation électronique à la présente assemblée annuelle***

M<sup>me</sup> Lockheed souligne que l'Administration du régime de retraite a eu recours cette année à un nouveau moyen pour convoquer les participants à l'assemblée, soit la convocation électronique. Cette convocation était accompagnée d'une procuration, permettant au destinataire de désigner un fondé de pouvoir pour le représenter à l'assemblée en cas d'absence, ainsi que de la brochure *Avis de convocation et rapport 2006*, soit les mêmes documents qui ont été envoyés par la poste aux retraités, bénéficiaires, titulaires d'une rente différée et aux participants qui n'avaient pas facilement accès à un ordinateur dans le cadre de leur travail. Ces derniers avaient toutefois le choix d'exercer leur procuration en la signant et en la retournant à l'Administration du régime de retraite par la poste ou en allant sur un site Internet sécurisé à l'aide d'un code qui leur avait été donné. L'emploi de ce nouvel outil de convocation s'inscrit dans le cadre d'une demande formulée par le comité de retraite afin de moderniser le système utilisé, le tout, dans le souci de contribuer aux efforts de l'entreprise dans le domaine du développement durable. En effet, la convocation électronique présente les avantages suivants :

- réduction de la manipulation de papier ;
- diminution des frais d'impression et d'envoi aux participants des documents relatifs à l'assemblée ;
- adoption d'un mode de communication plus efficace ;
- implantation d'un système pouvant être utilisé au cours des élections triennales de membres du comité de retraite et de sondages, le cas échéant.

M<sup>me</sup> Lockheed explique en détail comment a été effectuée la convocation des participants, soit électroniquement, soit par courrier postal, selon les groupes visés.

### ***Programme temporaire de rachat***

M<sup>me</sup> Lockheed informe les participants que la phase 1 du Programme temporaire de rachat est maintenant terminée. Elle rappelle que cette phase s'est déroulée en 2000 et 2001 et que les participants, ayant décidé de racheter une période de non participation admissible au programme, pouvaient étaler leurs paiements sur 5 ans, soit de 2001 à 2006.

M<sup>me</sup> Lockheed rappelle aussi qu'une deuxième phase à ce programme a été lancée en 2004 pour donner aux participants la possibilité de compléter le rachat des périodes de temporariat n'ayant pu être offertes à la phase 1 du programme et les autres périodes d'absences admissibles. En 2004, les membres du Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ ne pouvaient pas participer à la seconde phase puisqu'il n'y avait pas d'entente entre ce syndicat et Hydro-Québec sur le sujet. Une telle entente a été signée le 16 septembre 2005. Les employés membres de ce syndicat se sont vu offrir au début de 2006 les mêmes conditions de rachat auxquelles avaient eu droit les autres employés dans le cadre de la phase 2 du programme.

### ***Service aux participants***

M<sup>me</sup> Lockheed souligne, en se reportant aux diapositives projetées, que les diverses données relatives aux dossiers traités par l'unité Administration du régime de retraite témoignent du grand nombre de participants.

M<sup>me</sup> Lockheed, toujours en se reportant aux diapositives projetées, explique comment se répartissent les 35 744 participants et bénéficiaires du régime à la fin de l'année 2006 et souligne que le nombre de nouveaux retraités par année continue d'être élevé. En effet, au cours de l'année 2006, il y a eu 656 nouveaux retraités.

De plus, M<sup>me</sup> Lockheed souligne que le taux d'intérêt crédité sur les cotisations salariales et le rachat d'années de participation pour l'année 2006 s'établit à 13,98 % comparativement à 14,03 % pour l'année 2005. Le taux de 13,98 % correspond au rendement de la caisse, net de frais d'administration et de gestion, pour la période du 12 décembre 2005 au 10 décembre 2006.

En terminant, M<sup>me</sup> Lockheed indique que le taux d'indexation des rentes fixé le 1<sup>er</sup> janvier 2007 s'établit à 2 %, soit le même que celui qui avait cours en 2006.

L'exposé de M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed étant terminé, la présidente la remercie et invite M. François D'Amour à faire sa présentation.

## **SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME**

### **Rapport des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006**

M. François D'Amour indique que sa présentation portera sur les résultats de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006.

#### ***Évaluation actuarielle***

M. D'Amour rappelle que le premier but d'une évaluation actuarielle est d'établir la situation financière du régime à la date de l'évaluation actuarielle. Le deuxième but est de déterminer les taux de cotisation des employés et de l'employeur qui s'appliqueront pour les années suivant la date de l'évaluation actuarielle.

Deux types d'évaluation actuarielle sont présentés :

- l'évaluation de capitalisation qui suppose la continuité du régime de retraite ; et
- l'évaluation de solvabilité qui suppose la terminaison du régime de retraite.

#### ***Bilan actuariel de capitalisation***

M. D'Amour explique que le bilan du régime de retraite permet d'établir s'il y a un surplus ou un déficit à la date d'évaluation. Au 31 décembre 2006, l'actif à la valeur actuarielle de 12 170 M\$ est supérieur à la provision actuarielle de 11 775 M\$. Il y a donc un surplus de capitalisation de 395 M\$ au 31 décembre 2006. Le taux de capitalisation représentant le ratio entre l'actif et la provision à cette date est de 103,4 %. Ce même ratio était de 94,6 % au 31 décembre 2005.

L'existence d'un surplus au 31 décembre 2006 s'explique principalement par un rendement de la caisse de retraite en 2006 qui excède le rendement attendu et une légère augmentation du taux d'actualisation qui est passé de 5,59 % au 31 décembre 2005 à 5,71 % au 31 décembre 2006.

M. D'Amour souligne que l'on peut constater qu'au cours des dix dernières années se terminant le 31 décembre 2006, l'actif à la valeur actuarielle est passé d'environ 7 G\$ à plus de 12 G\$.

Sur la même période, le passif est passé d'environ 6 G\$ à 12 G\$. Le régime a présenté une situation excédentaire huit années au cours des dix dernières années et une situation déficitaire au cours des années 2004 et 2005.

### ***Degré de solvabilité***

M. D'Amour indique que le degré de solvabilité correspond au ratio obtenu en divisant l'actif à la juste valeur (ou encore la valeur marchande) par la provision actuarielle (le passif) sur une base de terminaison. Au 31 décembre 2006, le degré de solvabilité est de 104,0 % alors qu'il s'établissait à 99,5 % au 31 décembre 2005. Le régime est donc pleinement solvable au 31 décembre 2006.

### ***Cotisations 2007***

M. D'Amour informe les participants et les bénéficiaires que le coût annuel des prestations, exprimé en pourcentage de la masse salariale, découlant de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006, a été évalué à 23,6 % pour l'année 2007, soit environ 362 M\$. Ce coût est financé par une cotisation des employés égale à 4 % du salaire admissible, ce qui est estimé à 61 M\$ et le solde du coût, soit 19,6 % de la masse salariale, est financé par l'excédent d'actif du régime.

Comme le régime montre un surplus au 31 décembre 2006 et que des cotisations supplémentaires et d'équilibre ont été versées par Hydro-Québec au cours des années 2005 et 2006, l'entreprise, conformément au règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec, a droit à un congé de cotisations en 2007.

### ***Cotisations patronales perçues en trop***

Enfin, M. D'Amour termine en expliquant que, comme il est prévu au règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec, les cotisations patronales en excédent des cotisations patronales régulières, soit les cotisations supplémentaires et les cotisations d'équilibre envers l'amortissement du déficit, sont considérées comme des cotisations patronales perçues en trop. Ces sommes sont accumulées dans un compte que l'on appelle une banque. Pour les années 2005 et 2006, des montants ont été accumulés puisque des cotisations supplémentaires et des cotisations d'équilibre ont été versées. Ces montants s'accumulent au taux de rendement de la caisse de retraite. Lorsque le régime montre un surplus suffisant, comme cela a été le cas au 31 décembre 2006, le montant en banque permet à l'employeur de profiter d'un congé de cotisations partiel ou total.

Le solde de la banque était de 295 M\$ au 31 décembre 2005, de 672 M\$ au 31 décembre 2006 et il est estimé à 631 M\$ au 31 décembre 2007.

L'exposé de M. François D'Amour étant terminé, la présidente le remercie et invite M. Daniel Garant à faire sa présentation.

## **Financement du régime**

M. Daniel Garant commence son exposé en rappelant que la situation financière du régime de retraite d'Hydro-Québec s'est améliorée en 2006. En effet, la caisse a enregistré un rendement annuel de 13,2 % et le régime présente maintenant un surplus actuariel (ratio de capitalisation supérieur à 100 %) après deux années de déficit.

Outre l'évolution du ratio de capitalisation, M. Garant commente, en se reportant aux diapositives présentées, l'évolution du taux d'actualisation (taux établi en fonction du rendement attendu à long terme sur l'actif qui dépend notamment des taux d'intérêt du marché). On observe que le taux d'actualisation en capitalisation et les taux d'intérêt en solvabilité se sont stabilisés en 2006 après deux années de baisse. Il souligne par ailleurs le bas niveau actuel des taux d'intérêt.

Dans un tel contexte de bas taux d'intérêt à long terme, le rendement attendu de la caisse ne peut pas être du même ordre que les rendements réalisés par la caisse au cours des dernières années.

Il indique que le rendement annualisé de la caisse de retraite sur une période de dix ans se terminant le 31 décembre 2006 s'élève à 9,4 %. Or, dans le contexte actuel, le rendement attendu à long terme du portefeuille de référence est de l'ordre de 6 à 7 %. Il souligne qu'avec le bas niveau des taux d'intérêt, la pression demeure forte sur le coût du régime de retraite et sur son financement.

La comparaison de la situation financière du régime de retraite d'Hydro-Québec avec celle des autres régimes au Canada demeure favorable. En effet, avec un degré de solvabilité de 104 %, le régime de retraite d'Hydro-Québec se situe dans le 1<sup>er</sup> quartile de l'univers de comparaison comptant 400 régimes au Canada. Le degré de solvabilité médian de cet univers est de 85 %.

### ***Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration***

M. Garant indique d'ailleurs que les problèmes de solvabilité de nombreux régimes de retraite ont amené le gouvernement du Québec à adopter en décembre 2006 la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration*. Cette loi change les règles de financement des régimes à prestations déterminées, dans le but d'améliorer la sécurité des prestations. Ces nouvelles règles de financement entreront en vigueur à compter de 2010.

### ***Portefeuille de référence***

M. Garant indique que le choix du portefeuille de référence de la caisse de retraite est un élément important de la gestion financière d'un régime de retraite. Un nouveau portefeuille de référence a été approuvé par le Conseil d'administration en mars 2006. L'objectif des modifications est de diminuer le risque financier tout en maintenant le niveau de rendement attendu à un niveau similaire à celui de l'ancien portefeuille. Il rappelle que diminuer le risque du régime équivaut à atténuer la volatilité du surplus ou du déficit du régime et celle des cotisations versées par Hydro-Québec.

Les modifications apportées au portefeuille de référence sont les suivantes :

- une augmentation du poids des titres d'emprunt (de 35 % à 38 %) ;
- l'allongement de la durée des obligations nominales (de 10,5 ans à 12,5 ans) ;
- une diminution du poids des actions canadiennes (de 35 % à 28 %) ;
- une augmentation de la pondération de l'immobilier (de 5 % à 7 %) ;

- L'ajout d'une nouvelle catégorie d'actif : produits de base (produits d'énergie et métaux) (2 %).

Ces changements permettent de réduire le risque du régime tout en maintenant le même rendement attendu à long terme, soit environ 6 % dans le contexte actuel des bas taux d'intérêt.

La transition du portefeuille de la caisse se poursuivra de façon graduelle et ordonnée au cours de 2007. Tout comme en 2006, elle sera modulée pour tenir compte de l'évolution des conditions de marché.

L'exposé de M. Daniel Garant étant terminé, M. Charles Doucet présente la gestion de la caisse de retraite pour l'année 2006.

### **Gestion de la caisse de retraite pour l'année terminée le 31 décembre 2006**

M. Charles Doucet commence sa présentation en remerciant M. Serge Laflamme, directeur -Gestion financière du régime de retraite, qui a assuré une gestion diligente de la caisse durant l'intérim tout au long de l'année 2006 jusqu'à son arrivée au début de 2007.

M. Doucet, après avoir fait un bref survol de la performance historique des marchés souligne que les quatre principales catégories d'actif du portefeuille de la caisse de retraite (les obligations nominales, l'immobilier, les actions mondiales et les actions canadiennes) ont obtenu des rendements positifs depuis quatre ans, tout particulièrement l'immobilier et les marchés boursiers.

Il détaille comme suit le rendement des différentes catégories d'actif, pour l'année 2006 :

- Rendements des marchés boursiers :
  - 20,2 % pour les actions canadiennes
  - 15,4 % pour les actions américaines
  - 25,9 % pour les actions internationales
- Rendement de l'immobilier : 18,3 %
- Rendement des obligations :
  - 4 % pour les obligations nominales
  - - 2,9 % pour les obligations à rendement réel.

M. Doucet indique que la stabilisation des taux d'intérêt en 2006, après plusieurs années à la baisse, a été une bonne nouvelle pour le régime ; ceux-ci ont terminé l'année au même taux qu'au début de l'année, soit 4,1 %.

Quant à l'évolution des prix de l'énergie, la baisse du prix du pétrole, enregistrée au quatrième trimestre, a contribué à dynamiser les marchés boursiers.

Le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain a terminé l'année 2006 à 0,86, soit le même niveau qu'au début de l'année. Le dollar canadien s'est apprécié depuis le début de 2007, il était à 0,94 à la fin du mois de mai. L'euro a été une devise forte en 2006. Le dollar canadien est passé de 0,73 euros au début de l'année à 0,65 à la fin. Depuis le début de 2007, le dollar canadien s'est apprécié ; il est maintenant à 0,71 euros.

M. Doucet présente ensuite les résultats de gestion de la caisse de retraite.

Il souligne que la politique de placement établit le rendement attendu à long terme de la caisse à 3,5 % au-dessus du taux d'inflation. Pour la période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2006, le taux d'inflation moyen a été de 2,0 % ; l'objectif de rendement moyen sur cette période était donc de 5,5 %. Le rendement annuel moyen de la caisse au cours de la période de dix ans terminée le 31 décembre 2006 a été de 9,4 % dépassant le rendement attendu de 5,5 %.

Pour ce qui est du rendement à court terme, sur une période de 4 ans, l'objectif est d'obtenir un rendement dépassant le rendement du portefeuille de référence de 0,35 % en moyenne par année. Le rendement annualisé de la caisse pour la période des quatre dernières années (de 2003 à 2006) se chiffre à 13,7 % contre 13,6 % pour le portefeuille de référence. Pour les dix dernières périodes de quatre ans, la valeur ajoutée annuelle moyenne est de 0,7 % au dessus du rendement du portefeuille de référence.

Du point de vue du rendement absolu et du point de vue de la comparaison avec les autres caisses de retraite, l'année 2006, avec un rendement du portefeuille de 13,2 % a été une bonne année puisque ce rendement est supérieur au rendement médian de 12,9 % des caisses de retraites canadiennes de 250 M\$ et plus. Pour les quatre dernières années, le rendement de la caisse de retraite d'Hydro-Québec de 13,7 % se situe dans le premier quartile.

M. Doucet commente ensuite les rendements obtenus pour l'année 2006 en comparaison avec les rendements du portefeuille de référence. En 2006, le rendement du portefeuille de référence se chiffre à 14,0 %, le rendement de la caisse a été de 13,2 %, la gestion active a donc retranché 0,8 % de valeur.

Le portefeuille d'obligations à long terme est géré de façon indicielle, c'est pourquoi il ne présente pas de valeur ajoutée. Les portefeuilles d'obligations à très long terme et d'obligations à rendement réel sont des portefeuilles de type "*buy & hold*", ils n'ont donc pas d'indice de référence ni de valeur ajoutée. Ces trois portefeuilles ont pour objectif d'améliorer l'appariement entre l'actif et le passif du régime et donc d'en réduire le risque.

Le portefeuille de produits de base a été créé en 2006, il a produit un bon rendement absolu de 10,4 % et une bonne valeur ajoutée de 2,5 % au-dessus de l'indice de référence.

Quant au portefeuille de répartition, il a généré un rendement de 0,2 %, ce qui représente environ 15 M\$. Au cours des cinq dernières années, ce portefeuille a obtenu un rendement annuel moyen de 0,25 %, pour un montant cumulatif de près de 120 M\$ sur la période.

En 2006, le rendement annuel du portefeuille d'obligations nominales canadiennes de 4,2 % a été similaire à celui de l'indice de référence (Scotia Capital universel) qui fut de 4,0 %. Au cours des cinq dernières années, la performance de cette catégorie a toujours été très proche de celle de son indice de référence.

Le rendement du portefeuille d'actions canadiennes à 16,8 % en 2006 est inférieur au rendement de l'indice de référence (S&P/TSX Actions) qui affiche un taux de 20,2 %. Cette contre-performance de la gestion active s'explique par le rendement inférieur des titres de petite capitalisation en 2006 et la concentration des rendements dans quelques titres que nos gestionnaires avaient, dans l'ensemble, sous-pondérés.

Le rendement annuel du portefeuille d'actions américaines de 14,0 % a été légèrement inférieur (moins 0,2 %) au rendement de l'indice de référence. C'est la première fois depuis cinq ans que le rendement de cette classe d'actif est inférieur au rendement de l'indice de référence.

Les gestionnaires d'actions internationales de la caisse ont obtenu un rendement de 25,9 %, soit un rendement à peine supérieur au marché qui a été de 25,8 %.

Les rendements des placements immobiliers ont été excellents au cours des dernières années. En 2006, les gestionnaires de la caisse de retraite ont obtenu un rendement de 23,2 % par rapport à 18,3 % pour l'indice de référence ce qui représente une valeur ajoutée de 4,9 %.

M. Doucet conclut sa présentation en présentant les rendements obtenus au cours des dix dernières années. La caisse a eu de très bons rendements depuis quatre ans après deux années de corrections en 2001 et 2002. Le rendement annuel moyen des dix dernières années est de 9,4 %, le rendement annuel moyen au cours de quatre dernières années est de 13,7 %.

L'exposé de M. Charles Doucet étant terminé, M<sup>me</sup> Teresa Pacheco présente les états financiers.

### **États financiers et rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 2006**

M<sup>me</sup> Teresa Pacheco indique que les états financiers au 31 décembre 2006 sont présentés dans un format condensé dans la brochure *Avis de convocation et Rapport 2006*, transmise à tous les participants et bénéficiaires par la poste ou par courrier électronique. Cependant, les états financiers complets se trouvent dans le *Rapport annuel 2006*, distribué à l'entrée.

À l'aide de diapositives projetées, M<sup>me</sup> Pacheco commente les états financiers du régime. Elle fait remarquer qu'à la fin de 2006, l'actif net disponible a atteint le plus haut niveau dans l'histoire du régime. En effet, il est passé de 10,0 G\$ à plus de 11,3 G\$ entre 2004 et 2005, puis de 11,3 G\$ à 12,8 G\$ entre 2005 et 2006. L'augmentation de la dernière année représente un bond de 1 480 M\$, soit une hausse de 13,1 %. Encore cette année, cette augmentation de l'actif net disponible provient principalement des bons rendements réalisés en 2006.

Elle précise que le rendement de 13,2 % du portefeuille de placements s'est traduit par une augmentation des valeurs marchandes des placements qui s'élève à 1 114 M\$ et des revenus de placements de 383 M\$.

Les cotisations perçues des participants et de l'employeur constituent un autre élément ayant contribué à l'augmentation de l'actif. Du côté des cotisations perçues, les participants ont contribué pour un total de 54 M\$. Les contributions régulières des employés ont totalisé 45 M\$. Ces contributions représentent 3 % du salaire admissible. Du côté de l'employeur, Hydro-Québec a versé 76 M\$ en cotisations régulières, soit l'équivalent de 5,2 % de la masse salariale admissible. De plus en raison du déficit de capitalisation au 31 décembre 2005, Hydro-Québec a versé des cotisations supplémentaires de 242 M\$ pour couvrir le coût du service courant et des cotisations d'équilibre de 62 M\$ pour amortir le déficit.

Les prestations versées aux retraités et bénéficiaires s'élèvent à 377 M\$, en hausse de 28 M\$ ou 8 % par rapport à 2005. Cette augmentation résulte de l'indexation des rentes à 2 % et de l'arrivée de plus de 650 nouveaux retraités au cours de l'année. Les transferts de valeurs et remboursements se chiffrent à 42 M\$, en hausse de 5 M\$ comparativement à 2005.

Les frais d'administration et de gestion ont connu une augmentation par rapport à l'an dernier. Ils se sont élevés à 32,3 M\$ comparativement à 29,9 M\$ en 2005. L'augmentation des frais totaux en 2006 est attribuable à l'augmentation des frais de gestion de la caisse en raison de l'augmentation des actifs sous gestion. Les frais d'administration du régime en 2006 sont légèrement moins élevés qu'en 2005.

Enfin, M<sup>me</sup> Pacheco mentionne que les états financiers au 31 décembre 2006, incluant les notes complémentaires, ont fait l'objet d'une vérification par les cabinets KPMG et Ernst & Young.

Au terme de l'exposé de M<sup>me</sup> Pacheco, la présidente remercie les présentateurs.

### **INDICATIONS PORTÉES AU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS**

La présidente indique aux participants que la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et le règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec prévoient la tenue d'un registre dans lequel doivent être indiqués les intérêts que les membres du comité de retraite pourraient avoir en regard de leurs fonctions à titre de membres dudit comité et qui pourraient les placer en situation de conflit d'intérêts.

La présidente mentionne que les membres ont signé une déclaration affirmant n'avoir au 31 décembre 2006 aucun intérêt au sens de la Loi et invite les participants qui le désireraient à consulter auprès de la secrétaire du comité de retraite le registre des déclarations d'intérêts tenu par le comité de retraite.

### **OPPORTUNITÉ DE DÉSIGNER DES MEMBRES REPRÉSENTANT LES PARTICIPANTS ET LES BÉNÉFICIAIRES AU COMITÉ DE RETRAITE**

La présidente rappelle aux participants que le comité de retraite est chargé de l'administration du régime. Comme il a été indiqué plus tôt, ce comité était composé au 31 décembre 2006 de 18 membres. De plus, elle explique qu'au cours d'une assemblée annuelle, les participants et les bénéficiaires peuvent choisir d'augmenter le nombre de leurs représentants au comité de retraite.

Elle rappelle que, lors de l'assemblée de 2006, M. Raymond Trudel a été élu par le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et M. Daniel Jean a été élu par le groupe des participants actifs, afin de siéger au comité de retraite à titre de membres votants jusqu'à la prochaine assemblée annuelle. La présidente ajoute que leur mandat est donc terminé.

La présidente rappelle aussi que, lors de l'assemblée de 2006, M. Normand Moreau a été élu comme membre non votant par le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux a été élue par le groupe des participants actifs. La présidente ajoute également que leur mandat est terminé.

Afin de passer à l'élection, elle explique que chacun des groupes doit d'abord décider s'il désigne ou non un membre votant, puis un membre non votant.

## **MEMBRES VOTANTS**

La présidente invite le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et le groupe des participants actifs à faire savoir s'ils souhaitent une représentation accrue au comité afin de procéder, le cas échéant, à une élection. Elle indique que comme par le passé, cette décision sera prise avec un vote à main levée, alors que la désignation de représentants se fait au scrutin secret si une élection est nécessaire.

La présidente présente les fondés de pouvoir qui ont reçu le plus grand nombre de procurations à savoir :

<b>Fondés de pouvoir</b>	<b>Nombre de procurations</b>
Lucienne Jetté	1 934
Raymond Trudel	1 840
Guy Bureau	1 472
Richard Belzile	1 329
Lucie Bazinet	854
André Lanoue	788
Stéphane Plourde	445
Daniel Jean	407
Christiane Désormeaux	387
Normand Moreau	385

### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

Le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires décide, par un vote dont le résultat apparaît ci-dessous, d'avoir une représentation accrue au comité de retraite :

- ♦ 4 207 votes en faveur de la proposition
- ♦ aucun vote contre la proposition
- ♦ aucune abstention.

### **b) Groupe des participants actifs**

Le groupe des participants actifs décide, par un vote dont le résultat apparaît ci-dessous, d'avoir une représentation accrue au comité de retraite :

- ♦ 5 774 votes en faveur de la proposition
- ♦ aucun vote contre la proposition
- ♦ aucune abstention.

## **Représentation par groupe**

La présidente explique qu'il s'agit maintenant de procéder à la mise en candidature pour un représentant de chaque groupe de participants.

## **Mise en candidature**

### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

Se reportant aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle de participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par trois participants du même groupe.

#### **Candidature de M. Normand Moreau**

La candidature de M. Normand Moreau est appuyée par M. Aimé Beuchesne, M<sup>me</sup> Jocelyne Pellerin et M. Jacques Villeneuve.

M. Normand Moreau ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par trois participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Normand Moreau comme membre votant du comité de retraite représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires.

La présidente remercie M. Raymond Trudel qui quitte le comité de retraite aujourd'hui et qui a été pendant de nombreuses années le représentant des retraités, des anciens participants et des bénéficiaires.

### **b) Groupe des participants actifs**

Se reportant toujours aux *Règles de procédure régissant l'assemblée annuelle des participants et des bénéficiaires du Régime de retraite d'Hydro-Québec*, la présidente indique que, pour le groupe des participants actifs, toute proposition d'un candidat doit être appuyée par cinq participants du même groupe.

#### **Candidature de M. Guy Hamelin**

La candidature de M. Guy Hamelin est appuyée par M. Louis Dominique-Mérette, M. Florent Sauvé, M<sup>me</sup> Suzanne Morin, M<sup>me</sup> Lucille Laurendeau et M. Claude Poisson.

#### **Candidature de M. Daniel Jean**

La candidature de M. Daniel Jean est appuyée par M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux, M. Guy Poirier, M. André Léger, M. Guy Bureau, M. André Lanoue.

M. Guy Hamelin et M. Daniel Jean ayant accepté leur mise en candidature, la présidente déclare qu'il y aura une élection au scrutin secret.

#### ***Élection au scrutin secret***

La présidente invite M<sup>me</sup> Brigitte Lockheed à expliquer aux participants la marche à suivre pour procéder au scrutin secret.

### ***Résultats de l'élection au scrutin secret***

La présidente annonce les résultats suivants obtenus à la suite du dépouillement du scrutin concernant le groupe des participants actifs :

M. Guy Hamelin a remporté 466 votes

M. Daniel Jean a remporté 5 287 votes

La présidente proclame l'élection de M. Daniel Jean comme membre votant pour représenter les participants actifs au comité de retraite pour un mandat d'un an et remercie M. Guy Hamelin d'avoir soumis sa candidature.

### **MEMBRES NON VOTANTS**

Se reportant au même processus appliqué dans la désignation d'un membre votant respectivement pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires et pour le groupe des participants actifs, la présidente invite chacun des deux groupes à faire savoir s'il souhaite une représentation accrue au comité afin de procéder, le cas échéant, à une élection.

#### **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

Le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires décide, par un vote dont le résultat apparaît ci-dessous, d'avoir une représentation accrue au comité de retraite :

- ◆ 4 195 votes en faveur de la proposition
- ◆ aucun vote contre la proposition
- ◆ une abstention.

#### **b) Groupe des participants actifs**

Le groupe des participants actifs décide, par un vote dont le résultat apparaît ci-dessous, d'avoir une représentation accrue au comité de retraite :

- ◆ 5 272 votes en faveur de la proposition
- ◆ un vote contre la proposition
- ◆ une abstention.

### **Représentation pour le groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

La présidente explique qu'il s'agit maintenant de procéder à la mise en candidature pour un représentant du groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires.

### **Mise en candidature**

La présidente explique que les règles de mise en candidature exposées lors de l'élection des membres votants s'appliquent également pour chacun des groupes visés pour l'élection des membres non votants.

## **a) Groupe des anciens participants, retraités et bénéficiaires**

### **Candidature de M. Jean-François Poliquin**

La candidature de M. Jean-François Poliquin est appuyée par M<sup>me</sup> Jocelyne Pellerin, M. Raymond Trudel et M. Claude Alarie.

M. Jean-François Poliquin ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par trois participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M. Jean-François Poliquin comme membre non votant du comité de retraite représentant les anciens participants, les retraités et les bénéficiaires.

## **b) Groupe des participants actifs**

### **Candidature de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux**

La candidature de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux est appuyée par M. Guy Bureau, M. Daniel Jean, M. Guy Poirier, M. Martin Dubé, et M. Jocelyne Gourd.

M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux ayant accepté sa mise en candidature et aucune autre proposition appuyée par cinq participants du même groupe n'ayant été faite, la présidente déclare la mise en candidature close et proclame l'élection par acclamation de M<sup>me</sup> Christiane Désormeaux comme membre non votant du comité de retraite représentant les participants actifs.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présidente invite les participants à venir au micro pour poser leurs questions aux conférenciers. Celles-ci doivent porter sur les présentations qui viennent d'être faites et sur les sujets touchant l'année 2006.

Au fur et à mesure, les conférenciers ou leurs collaborateurs prennent note des demandes et des préoccupations des participants et des bénéficiaires et répondent aux questions soulevées.

- **Question 1**

Est-il possible de revoir la politique d'indexation des rentes ?

La politique d'indexation fait partie intégrante du règlement concernant le Régime de retraite d'Hydro-Québec. Sa révision relève de l'employeur et non du comité de retraite.

- **Question 2**

Dans la présentation de la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration*, il n'a pas été fait mention des nouvelles exigences de la Loi en matière de gouvernance des comités de retraite. Elle ne traite pas non plus du principe d'équité envers les retraités introduit par la loi. Hydro-Québec entend-elle traiter ses retraités équitablement ?

Ces deux sujets n'ont pas été soulevés, car seuls les aspects touchant le financement ont été abordés dans cet exposé qui traitait du financement du régime. Par ailleurs, il convient de souligner que l'équité en matière de bonification du régime s'applique dans un contexte d'utilisation des surplus et que cette question relève de l'employeur et non du comité de

retraite. Pour ce qui est des règles de gouvernance du comité de retraite, celui-ci élaborera le règlement intérieur conformément à la Loi avant la fin de l'année 2007.

- **Question 3**

Existe-t-il une politique relative aux investissements responsables ?

Le Régime de retraite d'Hydro-Québec utilise l'exercice des droits de vote pour promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance et pour s'assurer que l'intérêt à long terme des actionnaires est protégé. La politique de placement traite de l'exercice des droits de vote. De plus, des lignes directrices relatives à l'exercice des droits de vote sont données aux gestionnaires des différents portefeuilles pour les guider.

- **Question 4**

Est-il possible d'obtenir ces encadrements ?

Oui, il est possible d'obtenir les lignes directrices relatives à l'exercice des droits de vote.

- **Question 5**

Pourquoi n'y a-t-il pas de promotion des encadrements d'Hydro-Québec relatifs aux investissements socialement responsables ?

Cette question est prise en note.

- **Question 6**

Dans le cadre de la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration* qui cotise pour assurer la provision dans le cas d'un écart défavorable et lorsque le degré de solvabilité est inférieur à 90 % ?

La provision ne s'applique qu'en cas de surplus et ne requiert pas de cotisation, elle se constitue progressivement par les gains d'expérience. Les cotisations pour ramener la solvabilité à 90 % doivent être versées par l'employeur et ce, seulement lorsque des améliorations au régime entraîneraient un taux de solvabilité inférieur à 90 %.

- **Question 7**

Y-a-t-il des relations directes ou indirectes entre la Caisse de retraite d'Hydro-Québec et la Caisse de dépôt et placement du Québec ? La Caisse de retraite d'Hydro-Québec est-elle complètement libre dans le choix de ses investissements ?

Hydro-Québec est fiduciaire de la caisse. Le Conseil d'administration et le Comité de gestion financière du régime de retraite prennent ce rôle très au sérieux. La politique de placement est approuvée par le Conseil d'administration qui agit de façon tout à fait indépendante de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

- **Question 8**

À la diapositive 22, il est indiqué que l'indexation des rentes est le minimum entre IPC max. 2 % et IPC - 3 %. Y-a-il eu un changement ?

Non, il n'y a pas eu de changement. Il s'agit d'une erreur sur la diapositive. Il faudrait lire maximum au lieu de minimum.

- **Question 9**

Serait-il possible d'avoir plus d'informations sur l'indexation historique en relation avec IPC afin d'évaluer la perte du pouvoir d'achat ?

Cette question est prise en note. Des informations sur ce sujet pourront être fournies l'année prochaine.

- **Question 10**

Les retraités n'ont pas accès à intranet pour avoir le compte rendu de l'assemblée annuelle. Pourquoi ?

Le compte rendu de l'assemblée est diffusé sur le site de l'Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec à l'intention des retraités.

- **Question 11**

Qu'en est-il des investissements d'Hydro-Québec en Chine ?

Les investissements d'Hydro-Québec en Chine n'ont pas de lien avec la caisse de retraite.

- **Question 12**

Demande de plus de transparence quant aux dépenses, soit plus d'informations par grandes rubriques de dépenses.

Cette demande est prise en note.

- **Question 13**

Demande d'explications relativement à la diapositive 65 sur les cotisations versées en trop par Hydro-Québec de 300 M\$.

Hydro-Québec a versé 380 M\$ à la caisse en 2006. Ces sommes sont donc investies dans le portefeuille de la caisse de retraite. Toutefois, en vertu du règlement du régime, les cotisations versées en sus des cotisations régulières (304 M\$ en 2006) sont désignées comme « cotisations versées en trop » et sont susceptibles d'être récupérées par Hydro-Québec sous forme d'un congé de cotisations si le régime présente un surplus suffisant.

- **Question 14**

Dans quelle proportion les gestionnaires exercent-ils leurs droits de vote ?

Les responsables de la caisse de retraite d'Hydro-Québec communiquent aux gestionnaires externes des directives pour voter. Il n'est toutefois pas possible de garantir qu'ils votent 100 % des actions détenues. Comme d'autres investisseurs institutionnels, le Régime de retraite d'Hydro-Québec a des préoccupations (par exemple sur les régimes d'options d'achat octroyées aux dirigeants). Il donne donc des directives aux gestionnaires pour voter dans le sens d'encourager les principes de bonne gouvernance.

- **Question 15**

Hydro-Québec acceptera-t-elle de communiquer les lignes directrices relatives à l'exercice des droits de vote ? Une autre préoccupation importante est la rémunération des hauts dirigeants.

Oui, les pratiques à l'égard de l'exercice des droits de vote pourraient être rendues disponibles.

- **Question 16**

Demande d'informations sur le processus de modifications apportées au Régime de retraite.

Le régime est un règlement adopté par le Conseil d'administration d'Hydro-Québec, puis approuvé par un décret du gouvernement. Il n'y a pas de calendrier de mise à jour du régime. Les modifications sont effectuées au besoin notamment suite à des négociations effectuées dans le cadre des conventions collectives.

- **Question 17**

Demande que les projets de modifications apportées au régime soient soumis aux participants comme l'exige la *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, notamment en matière de financement et d'administration*.

C'est Hydro-Québec à titre d'employeur qui modifie le régime et non le comité de retraite. Hydro-Québec respecte les lois en vigueur.

## **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La présidente remercie les participants, les conférenciers, les représentants d'Administration du régime de retraite, la secrétaire et la secrétaire adjointe du comité de retraite pour leur apport à la préparation et la tenue de cette 17<sup>e</sup> assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la séance levée.

La secrétaire de l'assemblée,

La présidente de l'assemblée,